



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'accompagnement dans l'emploi

Question écrite n° 20812

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la réduction drastique des contrats d'accompagnement à l'emploi qui correspondaient à un réel besoin social. Alors qu'on demande à tous les hôpitaux des mesures d'économie et de retour à l'équilibre, l'absence de renouvellement de contrat CAE est lourde de conséquence. Le syndicat interhospitalier Unisanté+ (Moselle) va devoir, du fait du non renouvellement de ses emplois utiles, faire face à un surcoût de près de 850 000 euros pour cette année alors que l'agence régionale d'hospitalisation de Lorraine lui demande de trouver des pistes d'économie. Il lui demande s'il n'entend pas lisser quelque peu les départs des personnes en CAE, afin de permettre un remplacement progressif de ces agents par des contractuels relevant du décret n° 91-155 du 6 février 1991 nettement plus onéreux pour les établissements en général, soit augmenté et permettre de conserver le principe de l'économie à réaliser.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20812

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)